



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2015**

### **DELIBERATIONS**

#### **PROJETS**

##### **Projet de construction de Club House – DETR 2015 : demande de subvention (à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire de demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015, pour la construction du Club House pour un budget de 128 000.00 € HT. Cette subvention peut atteindre 40 % du montant des travaux.

A la question de l'opposition concernant la soumission de l'issue du projet à l'obtention de la subvention, Monsieur le Maire répond que la municipalité se laisse en effet le choix de continuer ou pas le projet.

##### **Projet de réfection du toit de l'église – DETR 2015 : demande de subvention (à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le maire de procéder à la réfection du toit de l'Eglise. Des infiltrations détériorent l'intérieur du bâtiment. Ce projet est éligible à une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015. Le budget prévisionnel est de 11 000.00 € HT. La subvention peut atteindre 30 %.

##### **Passerelle les Reyniers - DETR 2015 : demande de subvention (à l'unanimité)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la passerelle située quartier Les Reyniers ne permet pas aux secours d'emprunter la voie communale pour accéder aux quartiers Le Clap, Les Souliers et Les Reyniers. Le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire de demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 pour financer une partie des travaux s'élevant à 12 251.00 € HT.

Un conseiller de l'opposition demande si la passerelle sera enlevée. Le Maire précise que ce n'est pas cette solution-là qui a été retenue. Il s'agira de faire un pont et de rehausser la passerelle de 40 cm pour que les pompiers puissent passer.

##### **DETR 2015 : demande de subvention – Réduction du taux de fuites par une réhabilitation du réseau AEP quartier « le Fort », pose de vidanges sur le réseau AEP (à l'unanimité)**

Monsieur le Maire propose de réhabiliter le réseau d'eau quartier Le Fort et d'installer des vidanges sur l'ensemble du réseau pour améliorer la qualité de l'eau et limiter les phénomènes « d'eaux

rouges » aux robinets des usagers. Cette opération budgétisée à 280 000.00 € HT est éligible à une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 pour un pourcentage de subvention de 50 %. Le Conseil Municipal valide la proposition.

A la question d'un élu de l'opposition, Monsieur le Maire précise que des subventions seront demandées aussi au Conseil Général et à l'Agence de l'eau. Cela permettra d'avoir un taux de subvention intéressant.

Un conseiller de l'opposition demande quel lien a ce projet avec celui déjà présenté au Conseil. Monsieur le maire répond que la DETR 2014 a été attribuée pour la partie assainissement du quartier Le Fort. Il s'agit là d'une deuxième demande pour la partie eau potable.

#### **Projet de création d'une réserve d'eau – DETR 2015 : demande de subvention (à l'unanimité)**

A proximité de l'EHPAD et du fait de la construction prochaine d'un cabinet d'infirmières, il est nécessaire de créer une réserve d'eau de 120 m<sup>2</sup> pour assurer la protection incendie sur un rayon de 200 m. Le Conseil Municipal valide la proposition de demander la DETR 2015 pour cette opération. Le taux de subvention pourrait être de 30 % pour un budget de 6000.00 € HT.

Un élu de l'opposition demande quel type de structures a été choisi. Les élus de la majorité expliquent que ce serait une réserve sous forme de bâche avec un périmètre protégé.

### ***CULTURE – ENFANCE - ASSOCIATIONS***

#### **Leçons de tennis – Ecole Privée Année 2014-2015 (unanimité)**

Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à financer 15 séances à hauteur de 25 € chacune.

A la question d'un élu de l'opposition, les élus de la majorité répondent que l'Ecole Publique n'a pas fait de demande pour cette activité et qu'elle est déjà offerte dans le cadre du périscolaire. L'élu de l'opposition précise que ce n'est pas dans le même cadre. Monsieur le maire répond qu'il laisse le choix aux enseignants de l'Ecole publique de choisir les activités.

#### **Mise à disposition d'un local – Association Princes et princesses (avenant à la convention) (4 contre)**

Le Conseil Municipal renouvelle la convention de mise à disposition gracieuse à l'association Princes et princesses du local de l'ancien presbytère jusqu'au 30 juin 2015.

A la demande des élus de l'opposition, Monsieur le Maire rappelle que l'Association propose la garde d'enfants à domicile et qu'elle perçoit donc des revenus. Aussi seulement 6 mois lui sont laissés pour trouver un autre local.

Les élus de l'opposition s'insurgent de l'absence de loyer. Monsieur le Maire précise que le local est modeste et qu'il a été clairement demandé à l'association de trouver une autre solution à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

## **URBANISME**

### **Les Reyniers – Cession Agier Rosette et Pierre – Parcelles 1748, 1479 et 1943 (à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire de procéder à l'élargissement de la voie communale « Calade du pigeonier » en achetant les parcelles susnommées d'une surface de 175 m<sup>2</sup> à M. et Mme Agier Pierre pour un prix de 87.50 €

Il s'agit, précisent les membres de la majorité, d'une régularisation du cadastre.

### **Le Clap – Cession rosette Agier (à l'unanimité)**

Le Conseil municipal valide l'alignement de voirie concernant les voies communales « Chemin des Souliers » et « Chemin des Montades ». Les parcelles A 2133 et 2134 d'une surface de 133 m<sup>2</sup> appartenant à Madame Rosette Agier seront cédées à la Commune pour un montant de 66.50 €. Il s'agit là encore d'une régularisation.

Une élue de l'opposition s'inquiète de l'absence de solution envisagée pour réduire la vitesse (un élargissement ne répond pas à cette problématique). Monsieur le Maire répond qu'il est bien conscient de ce problème et que les moyens tels que chicanes et panneaux seront utilisés dès que cela s'avérerait nécessaire.

### **Formation d'un agent à la rédaction des actes authentiques en la forme administrative (à l'unanimité)**

Monsieur le Maire rappelle que les Maires sont habilités à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au bureau des hypothèques, les actes passés en la forme administrative par ces collectivités publiques. Le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire de former un agent pour rédiger les actes authentiques pour un coût de 700 €.

Un élu de l'opposition souligne qu'il y aura augmentation de la charge de travail. Un demi-poste a été supprimé. Monsieur le Maire répond que l'on ne reviendra pas sur cette suppression de poste pour autant.

### **Changement de dénomination de voie communale – Chemin de Mastrenas (à l'unanimité)**

Le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire de corriger le nom de cette voie communale en « Chemin du Mastenas ».

## **FINANCES**

### **Budget communal – Ouverture anticipée de crédits en investissements pour l'exercice 2015 (unanimité)**

Pour permettre de mandater, par anticipation du vote du budget, il convient d'effectuer une ouverture de crédits d'investissements dans la limite d'un quart du budget de l'exercice précédent. Le Conseil Municipal adopte l'ensemble des affectations dont le montant s'élève à 167 000.00 € TTC.

### **Budget annexe eau – Ouverture anticipée de crédits en investissements pour l'exercice 2015 (unanimité)**

De la même manière, le Conseil Municipal adopte l'ensemble des affectations pour un montant de 88 875.00 € HT.

**Subvention au Syndicat de Défense de la « Châtaigne d'Ardèche » (unanimité)**

Le Conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire de verser une subvention de 500 € au Syndicat pour lui permettre de lutter efficacement contre le cynips, principal ravageur de production de châtaignes.

**PERSONNEL COMMUNAL**

**Création d'un emploi d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe (unanimité)**

A la demande d'un agent d'augmenter de 2 heures par semaine son temps de travail, le Conseil Municipal autorise le Maire à créer un poste d'Adjoint Administratif à temps complet.

**RELEVÉ DE DECISIONS**

En 2014, le Conseil a validé un emprunt de 150 000.00 euros pour financer :

- Sécurisation des arrêts de cars
- Travaux de voirie
- Reliquat d'investissement d'autres équipements

Ce prêt a été contracté auprès de la Caisse d'Épargne à un taux de 2.15%.

A la demande d'un élu de la majorité, Monsieur le Maire répond que la renégociation des prêts de la Commune est envisagée. Le regroupement des crédits semble par contre impossible.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

**Questions diverses :**

- bouches à incendie

Une personne du public s'inquiète de l'état des bouches à incendie. Les élus de la majorité expliquent que 3 vont être remplacées, et que d'autres seront réparées. L'objectif est que l'ensemble des bouches soient opérationnelles.

- Permis de Construire de Monsieur Chamoux François

A la question d'un élu de l'opposition, Monsieur le Maire répond que la DDT et la Chambre d'agriculture ont émis un avis défavorable concernant le projet de construire un bâtiment agricole surmonté de deux logements car le terrain est situé sur une zone agricole non constructible.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a soutenu le projet auprès de la DDT et de la chambre d'agriculture sans succès. De plus, aucun lien ne semble avéré entre le refus d'autorisation d'urbanisme et le maintien d'un commerce de détail.

- Agenda 2015

En cours de distribution.

- A leur demande, les comptes rendus du Conseil Municipal seront envoyés par mail aux membres du conseil.

- Nous sommes tous Charlie :

Bien que l'initiative fût très louable, les élus de l'opposition déplorent l'absence d'invitation personnelle à l'évènement. Monsieur le Maire répond qu'il est important que les élus soient informés. Cependant des cas particuliers ne permettent pas d'être plus réactifs. Ensuite l'information a été donnée la veille lors des vœux où la majorité des membres du Conseil était présente.

- Lors de la cérémonie des vœux, invitation à rejoindre les élus faite à des tiers non clairement identifiés :

A l'instar de ce qui se fait dans d'autres communes lors de cette manifestation, Monsieur le Maire explique qu'il a invité les élus présents à venir rejoindre les membres du conseil pendant le discours.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h25.